Envoyé en préfecture le 06/08/2026
Reçu en préfecture le 06/08/2026
Publié le
ID : 017-999020720-20260709-2026_15-DE

Délibération n°2026-15

Projet Parc naturel régional des marais du littoral charentais — Syndicat mixte de préfiguration

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du jeudi 9 juillet 2026

Nombre de délégués :	71 (212 voix)
Quorum :	107 voix
Nombre de délégués présents :	51 (180 voix)
Nombre de votants :	56 (191 voix)
Date de la convocation :	1er juillet 2026
Date d'affichage et de publication de la convocation :	1er juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le neuf juillet à quatorze heures trente, les membres du Comité Syndical du Syndicat mixte de préfiguration du Parc naturel régional des marais du littoral charentais se sont réunis en session ordinaire dans la salle des fêtes - Rue Joliot-Curie – Tonnay Charente, sous la présidence de Madame Marie-Hélène AUBERT.

Étaient présents ou représentés :

Collectivité	Nom Prénom	Qualité	Voix propres	Voix pouvoir	Total voix
Collège « Commune »					
Arvert	Georges RIGA	Titulaire	1	0	1
Beaugeay	Émilie BOINOT	Titulaire	1	0	1
Breuil Magné	Patricia RENON FRANCOIS	Titulaire	1	0	1
Cabariot	Ulrich BOISSON	Titulaire	1	1	2
Chaillevette	Patricia SALA-PILET	Titulaire	1	0	1
Champagne	Roland CLOCHARD	Titulaire	1	0	1
Étaules	Sylvie TURPIN	Titulaire	1	0	1
Fouras	Éric SIMONIN	Titulaire	1	0	1
Geay	Sylvain GAY	Titulaire	1	0	1
L'Éguille-sur-Seudre	Jean-Luc RUSSO	Titulaire	1	0	1
La Gripperie-Saint-Symphorien	Stéphane VINET	Titulaire	1	0	1
La Tremblade	*Claude CHARLES pouvoir à Elisa RATISKOL (Saujon)*				
La Vallée	Laurent OCTEAU	Titulaire	1	0	1
Le Gua	*Anika ANGIBAUD pouvoir à Bruno BESSAGUET (Moragne)*				
Le Mung	Alain YONNET	Titulaire	1	0	1
Lussant	Philippe FOUGERIT BEAUVOIT	Titulaire	1	0	1
Marennes-Hiers-Brouage	Jean-Marie PETIT	Titulaire	1	0	1
Moragne	Bruno BESSAGUET	Titulaire	1	1	2
Mornac-sur-Seudre	Frédéric MADROUX	Titulaire	1	0	1
Muron	François BERTHET	Titulaire	1	0	1
Médis	Valérie ARRIGNON	Titulaire	1	0	1
Nieulle-sur-Seudre	*François SERVENT pouvoir à Ghislaine LE ROCHELEUIL-BÉGU (Saint-Just-Luzac)*				
Port-des-Barques	Patrick BAZIN	Suppléant	1	0	1
Rochefort	*Alain BURNET pouvoir à Ulrich BOISSON (Cabariot)*				
Romégoux	Frédéric MILLEVILLE	Titulaire	1	0	1
Sablonceaux	Antoine HAUSELMANN	Titulaire	1	0	1
Saint-Agnant-les-Marais	Bernard GIRAUD	Titulaire	1	0	1

Envoyé en préfecture le 06/08/2026
Reçu en préfecture le 06/08/2026
Publié le
ID : 017-999020720-20260709-2026_15-DE

Saint-Augustin	Aline RIDEAU	Titulaire	1	0	1
Saint-Froult	Daniel SIRGUEY	Suppléant	1	0	1
Saint-Georges-de-Didonne	Jean LENOIR	Titulaire	1	0	1
Saint-Hippolyte	Dominique VECHAMBRE	Titulaire	1	0	1
Saint-Jean-d'Angle	Carole TORCHUT	Titulaire	1	0	1
Saint-Just-Luzac	Ghislaine LE ROCHELEUIL-BÉGU	Titulaire	1	1	2
Saint-Laurent-de-la-Prée	Jean-Claude HAY	Titulaire	1	0	1
Saint-Nazaire-sur-Charente	Gaël COUTEAU	Titulaire	1	0	1
Saint-Savinien-sur-Charente	Alain ROUYER	Titulaire	1	0	1
Saint-Sornin	Joël PAPINEAU	Titulaire	1	0	1
Saint-Vivien	Loick JUSTE BOSCO	Titulaire	1	0	1
Saujon	Elisa RATISKOL	Titulaire	1	1	2
Semussac	Élodie SERVONNET	Titulaire	1	0	1
Soubise	Lionel PACAUD	Titulaire	1	0	1
	Collège « Département »				
Charente-Maritime	Françoise DE ROFFIGNAC	Titulaire	7	7	14
Charente-Maritime	*Stéphane CHEDOUTEAUD pouvoir à Françoise DE ROFFIGNAC (Département)*				
Charente-Maritime	Anne BRACHET	Suppléant	7	0	7
	Collège « Intercommunalité »				
Aunis Sud	Catherine STENGER	Titulaire	7	0	7
Bassin de Marennes	Mariane LUQUÉ	Titulaire	7	0	7
Bassin de Marennes	Marie-Hélène AUBERT	Titulaire	7	0	7
Cœur de Saintonge	Jean-Yves DRUGEON*	Titulaire	7	0	7
La Rochelle	Sébastien BOURAIN	Titulaire	7	0	7
Rochefort Océan	Denis ROUYER	Titulaire	7	0	7
Royan Atlantique	Ghislaine GUILLEN	Titulaire	7	0	7
Royan Atlantique	Patrick MARENGO	Titulaire	7	0	7
Vals de Saintonge	Sylvain ALBRECHT	Titulaire	7	0	7
	Collège « Région »				
Nouvelle-Aquitaine	Rémi JUSTINIEN	Titulaire	22	0	22
Nouvelle-Aquitaine	Margarita SOLA	Titulaire	22	0	22
Nouvelle-Aquitaine	David LABICHE	Titulaire	22	0	22
		TOTAL	Voix propres 180	Pouvoirs 11	Total voix 191

* arrivée à partir de l'élection du 2ème membre du bureau

Etaient absents :
Olivier DENECHAUD - Commune – Ardillières ; Louis CAZADE - Commune – Ballon ; Guy PROTEAU - Commune - Bourcefranc-le-Chapus ; Julia CHAUMONT - Commune – Breuillet ; Jean-Charles FERCHAUD - Commune – Landrais ; Patrick LE MOINE - Commune - Loire-les-Marais ; David BALLAIS - Commune - Meschers-sur-Gironde ; Didier PORTRON - Commune – Moëze ; Julien DURESSAY - Commune – Royan ; Alain MARQUET-BERTRAND - Commune – Thairé ; Éric NORMAND - Commune - Tonnay-Charente ; Sophie HUBERSON-DEBRY - Commune - Vaux-sur-Mer ; Cédric MARTEAU - Commune – Échillais ; Gisèle RUEL - Commune - Île d'Aix ; Hervé BLANCHE - Intercommunalité - Rochefort Océan ; Jean-Yves DRUGEON – Intercommunalité – Cœur de Saintonge.

Secrétaire de séance : Madame Mariane LUQUÉ

Délibération n°2026-15
Élection des autres membres du bureau du Syndicat mixte de préfiguration du PNR des marais du littoral charentais

Envoyé en préfecture le 06/08/2026
Reçu en préfecture le 06/08/2026
Publié le
ID : 017-999020720-20260709-2026_15-DE
Délibération n°2026-15

LE COMITÉ SYNDICAL

Vu les articles L.5721-2 et L.5721-8 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) relatifs aux Parcs naturels régionaux et aux syndicats mixtes ouverts ;

Vu articles L.333-1 à L.333-4 et R.333-1 à R.333-16 du Code de l'environnement relatifs à la création et à la préfiguration des Parcs naturels régionaux ;

Vu l'arrêté préfectoral du 29 décembre 2025 portant création du Syndicat mixte de préfiguration ;

Vu l'article 14 des statuts du Syndicat mixte de préfiguration ;

À la suite des élections municipales et communautaires de 2026, les représentants des communes et des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) au sein du Comité syndical ont été renouvelés.

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et aux statuts du Syndicat mixte, il convient de procéder à la réinstallation complète du Comité syndical.

Conformément aux statuts du Syndicat mixte de préfiguration, le Comité syndical procède à l'élection des autres membres du Bureau, organe chargé d'assister la Présidente dans la préparation, le suivi et la mise en œuvre des décisions nécessaires à la conduite de la phase de préfiguration du Parc naturel régional.

Le Bureau est composé de :

- La Présidente,
- Les trois Vice-présidents,
- 13 autres membres, désignés par le Comité syndical, dans le respect de la répartition par collège prévue par les statuts soit 1 siège pour le collège « Région », 0 siège pour le collège « Département », 6 sièges pour le collège « Intercommunalité » et 6 sièges pour le collège « Commune ».

Sous la présidence de Madame Marie-Hélène AUBERT, le Comité syndical procède à l'élection des treize autres membres du bureau.

La Présidente propose de désigner deux assesseurs : Bruno BESSAGUET (Titulaire - Commune - Moragne) et Denis ROUYER (Titulaire - Intercommunalité - Rochefort Océan).

Élection du 1er membre du bureau issu du collège « Région »

La Présidente invite les membres à procéder au vote à scrutin secret uninominal par vote électronique après appel à candidatures au sein du collège « Région ». Est candidat Monsieur David LABICHE (Titulaire - Région - Nouvelle-Aquitaine).

Résultat du vote

Votants	Voix totales	Voix exprimées	Blancs	Abstentions	Majorité absolue
55	184	182	1	1	92
Candidats				Nombre de voix	
Monsieur David LABICHE				182 voix	

Élection du 2ème membre du bureau issu du collège « Intercommunalité »

La Présidente invite les membres à procéder au vote à scrutin secret uninominal par vote électronique après appel à candidatures au sein du collège « Intercommunalité ». Est candidat Monsieur Jean-Yves DRUGEON (Titulaire - Intercommunalité - Cœur de Saintonge).

Envoyé en préfecture le 06/08/2026
Reçu en préfecture le 06/08/2026
Publié le
ID : 017-999020720-20260709-2026_15-DE

Résultat du vote

Votants	Voix totales	Voix exprimées	Blancs	Abstentions	Majorité absolue	Ne participe pas au vote
56	191	183	0	1	92	7

Candidats	Nombre de voix
Monsieur Jean-Yves DRUGEON	181 voix
Madame Ghislaine LE ROCHELEUIL-BÉGU	1 voix

Élection du 3ème membre du bureau issu du collège « Intercommunalité »

La Présidente invite les membres à procéder au vote à scrutin secret uninominal par vote électronique après appel à candidatures au sein du collège « Intercommunalité ». Est candidat Monsieur Sébastien BOURAIN (Titulaire - Intercommunalité - La Rochelle).

Résultat du vote

Votants	Voix totales	Voix exprimées	Blancs	Abstentions	Majorité absolue
56	191	136	45	10	69

Candidats	Nombre de voix
Monsieur Sébastien BOURAIN	105 voix
Monsieur Jean-Yves DRUGEON	23 voix
Monsieur Sylvain ALBRECHT	7 voix
Monsieur Denis ROUYER	1 voix

Élection du 4ème membre du bureau issu du collège « Intercommunalité »

La Présidente invite les membres à procéder au vote à scrutin secret uninominal par vote électronique après appel à candidatures au sein du collège « Intercommunalité ». Est candidate Madame Catherine STENGER (Titulaire - Intercommunalité - Aunis Sud).

Résultat du vote

Votants	Voix totales	Voix exprimées	Blancs	Abstentions	Majorité absolue
56	191	185	3	3	93

Candidats	Nombre de voix
Madame Catherine STENGER	176 voix
Monsieur François BERTHET	7 voix
Monsieur Bruno BESSAGUET	1 voix
Monsieur Denis ROUYER	1 voix

Envoyé en préfecture le 06/08/2026
Reçu en préfecture le 06/08/2026
Publié le
ID : 017-999020720-20260709-2026_15-DE
Délibération n°2026-15

Élection du 5ème membre du bureau issu du collège « Intercommunalité »

La Présidente invite les membres à procéder au vote à scrutin secret uninominal par vote électronique après appel à candidatures au sein du collège « Intercommunalité ». Est candidat Monsieur Sylvain ALBRECHT (Titulaire - Intercommunalité - Vals de Saintonge).

Résultat du vote

Votants	Voix totales	Voix exprimées	Blancs	Abstentions	Majorité absolue
56	191	189	1	1	95
Candidats				Nombre de voix	
Monsieur Sylvain ALBRECHT				189 voix	

Élection du 6ème membre du bureau issu du collège « Intercommunalité »

La Présidente invite les membres à procéder au vote à scrutin secret uninominal par vote électronique après appel à candidatures au sein du collège « Intercommunalité ». Est candidat Monsieur Denis ROUYER (Titulaire - Intercommunalité - Rochefort Océan).

Résultat du vote

Votants	Voix totales	Voix exprimées	Blancs	Abstentions	Majorité absolue
56	191	188	1	2	95
Candidats				Nombre de voix	
Monsieur Denis ROUYER				188 voix	

Élection du 7ème membre du bureau issu du collège « Intercommunalité »

La Présidente invite les membres à procéder au vote à scrutin secret uninominal par vote électronique après appel à candidatures au sein du collège « Intercommunalité ». Est candidate Madame Ghislaine GUILLEN (Titulaire - Intercommunalité - Royan Atlantique).

Résultat du vote

Votants	Voix totales	Voix exprimées	Blancs	Abstentions	Majorité absolue
56	191	190	1	0	96
Candidats				Nombre de voix	
Madame Ghislaine GUILLEN				176 voix	
Madame Françoise DE ROFFIGNAC				14 voix	

Envoyé en préfecture le 06/08/2026
Reçu en préfecture le 06/08/2026
Publié le
ID : 017-999020720-20260709-2026_15-DE
Délibération n°2026-15

Élection du 8ème membre du bureau issu du collège « Commune »

La Présidente invite les membres à procéder au vote à scrutin secret uninominal par vote électronique après appel à candidatures au sein du collège « Commune ». Est candidat Monsieur Ulrich BOISSON (Titulaire - Commune - Cabariot).

Résultat du vote

Votants	Voix totales	Voix exprimées	Blancs	Abstentions	Majorité absolue
56	191	160	1	30	81

Candidats	Nombre de voix
Monsieur Ulrich BOISSON	158 voix
Madame Valérie ARRIGNON	1 voix
Monsieur Stéphane VINET	1 voix

Élection du 9ème membre du bureau issu du collège « Commune »

La Présidente invite les membres à procéder au vote à scrutin secret uninominal par vote électronique après appel à candidatures au sein du collège « Commune ». Est candidat Monsieur Loick JUSTE BOSCO (Titulaire - Commune - Saint-Vivien).

Résultat du vote

Votants	Voix totales	Voix exprimées	Blancs	Abstentions	Majorité absolue
56	191	190	1	0	96

Candidats	Nombre de voix
Monsieur Loick JUSTE BOSCO	190 voix

Élection du 10ème membre du bureau issu du collège « Commune »

La Présidente invite les membres à procéder au vote à scrutin secret uninominal par vote électronique après appel à candidatures au sein du collège « Commune ». Est candidat Monsieur Laurent OCTEAU (Titulaire - Commune - La Vallée).

Résultat du vote

Votants	Voix totales	Voix exprimées	Blancs	Abstentions	Majorité absolue
56	191	189	1	1	95

Candidats	Nombre de voix
Monsieur Laurent OCTEAU	187 voix
Madame Valérie ARRIGNON	1 voix

Envoyé en préfecture le 06/08/2026
Reçu en préfecture le 06/08/2026
Publié le
ID : 017-999020720-20260709-2026_15-DE

Monsieur Alberto GONZALEZ	1 voix

Élection du 11ème membre du bureau issu du collège « Commune »

La Présidente invite les membres à procéder au vote à scrutin secret uninominal par vote électronique après appel à candidatures au sein du collège « Commune ». Est candidate Madame Anika ANGIBAUD (Titulaire - Commune - Le Gua).

Résultat du vote

Votants	Voix totales	Voix exprimées	Blancs	Abstentions	Majorité absolue
56	191	186	2	3	94

Candidats	Nombre de voix
Madame Anika ANGIBAUD	185 voix
Madame Emilie BOINOT	1 voix

Élection du 12ème membre du bureau issu du collège « Commune »

La Présidente invite les membres à procéder au vote à scrutin secret uninominal par vote électronique après appel à candidatures au sein du collège « Commune ». Est candidate Madame Elisa RATISKOL (Titulaire - Commune - Saujon).

Résultat du vote

Votants	Voix totales	Voix exprimées	Blancs	Abstentions	Majorité absolue
56	191	191	0	0	96

Candidats	Nombre de voix
Madame Elisa RATISKOL	189 voix
Monsieur Bruno BESSAGUET	1 voix
Monsieur Denis ROUYER	1 voix

Élection du 13ème membre du bureau issu du collège « Commune »

La Présidente invite les membres à procéder au vote à scrutin secret uninominal par vote électronique après appel à candidatures au sein du collège « Commune ». Est candidat Monsieur Georges RIGA (Titulaire - Commune - Arvert).

Résultat du vote

Votants	Voix totales	Voix exprimées	Blancs	Abstentions	Majorité absolue
56	191	190	0	1	96

Envoyé en préfecture le 06/08/2026
Reçu en préfecture le 06/08/2026
Publié le
ID : 017-999020720-20260709-2026_15-DE
Délibération n°2026-15

Candidats	Nombre de voix
Monsieur Georges RIGA	189 voix
Monsieur Bruno BESSAGUET	1 voix

Le Comité syndical, après le bon déroulé des opérations de vote et compte-tenu des résultats du scrutin,

DÉCIDE

- de proclamer élus membres du bureau :
  - 1er - Monsieur David LABICHE (Titulaire - Région - Nouvelle-Aquitaine)
  - 2e - Monsieur Jean-Yves DRUGEON (Titulaire - Intercommunalité - Cœur de Saintonge)
  - 3e - Monsieur Sébastien BOURAIN (Titulaire - Intercommunalité - La Rochelle)
  - 4e - Madame Catherine STENGER (Titulaire - Intercommunalité - Aunis Sud)
  - 5e - Monsieur Sylvain ALBRECHT (Titulaire - Intercommunalité - Vals de Saintonge)
  - 6e - Monsieur Denis ROUYER (Titulaire - Intercommunalité - Rochefort Océan)
  - 7e - Madame Ghislaine GUILLEN (Titulaire - Intercommunalité - Royan Atlantique)
  - 8e - Monsieur Ulrich BOISSON (Titulaire - Commune - Cabariot)
  - 9e - Monsieur Loick JUSTE BOSCO (Titulaire - Commune - Saint-Vivien)
  - 10e - Monsieur Laurent OCTEAU (Titulaire - Commune - La Vallée)
  - 11e - Madame Anika ANGIBAUD (Titulaire - Commune - Le Gua)
  - 12e - Madame Elisa RATISKOL (Titulaire - Commune - Saujon)
  - 13e - Monsieur Georges RIGA (Titulaire - Commune - Arvert)
- de procéder immédiatement à leur installation.

Le Secrétaire de séance,

Mme Mariane LUQUÉ

La Présidente,

Mme Marie-Hélène AUBERT

Pour extrait conforme au registre des délibérations

Délais et voies de recours contentieux : Recours gracieux ou contentieux à effectuer dans un délai de 2 mois à compter de la publication et de la transmission au contrôle de légalité. Le recours gracieux doit être adressé à l'autorité signataire. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse de l'autorité signataire. L'absence de réponse à l'issue de deux mois vaudra refus implicite et fera à nouveau courir le délai de recours contentieux. Le recours contentieux peut être directement adressé au Tribunal Administratif.